

Formalité de publicité

Taxe....	5.-
Salaires...	1.-

du 27 AOUT 1965

Vol. 3003 n° 9

Dépôt	Vol. 540 n° 1231
-------	---------------------

*Modification
de régle de copropriété*

**MODIFICATIF
REGLEMENT DE CO-PROPRIETE
de L'immeuble sis à GAILLARD
dénommé "LE BEAU-SOLEIL"**

**L'an mil neuf cent soixante cinq
Le treize juillet.**

PARDEVANT Me Michel ANDRIER, suppléant
Me Edouard ANDRIER, son père, notaire à
Annemasse, décédé, commis à cet effet suivant
jugement rendu par le Tribunal de Grande
Instance de Thonon-les-Bains, le treize
mars mil neuf cent soixante cinq, soussigné
A COMPARU:

116

EXPOSE

Suivant acte reçu par feu Me Edouard
ANDRIER, notaire suppléé, le neuf octobre
mil neuf cent soixante quatre, publié au
bureau des hypothèques d'Annecy, le douze

*V 2908
-a*

27002
2 décembre mil neuf cent soixante quatre, volume 2908, N°9, il a été dressé le règlement de copropriété de l'immeuble sis à Gaillard, à l'angle de la rue Marcel Degerins et de la route de Genève

Cet immeuble figurant au cadastre rénové section A, lieudit "Pon-Noir", sous le N°1882 pour dix ares seize centiares (Ancien cadastre N°234 P)

L'état descriptif de division est établi sous le chapitre deuxième du règlement de copropriété. Il en résulte que l'immeuble est initialement divisé en soixante deux lots.

II

A la minute du règlement de copropriété sont demeurés annexés divers plans sur lesquels les lots sont identifiés

III

Le Lot numéro 52 est constitué au premier étage par un appartement de quatre pièces et les soixante neuf/mill sept cent soixante deuxièmes (69/1.762èmes) du terrain:

De ce lot ainsi originairement prévu, il est tiré deux appartements de deux pièces chacun. Du fait de cette division le lot numéro cinquante deux doit être annulé et il sera créé:

36 a) A droite en arrivant sur le palier le lot numéro soixante seize constitué par un appartement composé d'une entrée, cuisine, salle de séjour, salle de bains-W.C. et auquel il sera affecté les trente quatre/mille sept cent soixante deuxièmes (34/1.762èmes) du terrain

37 b) En face en arrivant sur le palier le lot numéro soixante dix sept constitué par un appartement composé d'une entrée, dégagement, cuisine, salle de séjour, salle de bains-W.C. et auquel il sera affecté les trente cinq/mille sept cent soixante deuxièmes (35/1.762èmes) du terrain.

Le Lot numéro 57 est constitué au deuxième étage par un appartement de quatre pièces et les soixante neuf/mill sept cent soixante deuxièmes (69/1.762èmes) du terrain

De ce lot ainsi originairement prévu, il est tiré deux appartements de deux pièces chacun. Du fait de cette division le lot numéro cinquante sept doit être annulé et il sera créé:

38 a) A droite en arrivant sur le palier le lot numéro soixante dix huit constitué par un appartement composé d'une entrée, cuisine, salle de séjour, salle de bains-W.C.

Deuxième rôle.-

et auquel il sera affecté les trente quatre/mille sept cent soixante deuxièmes(34/1.762èmes) du terrain.

b) En face en arrivant sur le palier le lot numéro soixante dix neuf constitué par un appartement composé de ~~une entrée, dégagements, cuisine, salle de séjour, salle de bains-W.C.~~ et auquel il sera affecté les trente cinq/mille sept cent soixante deuxièmes(35/1.762èmes) du terrain

~~Le Lot numéro 62~~ est constitué au troisième étage par un appartement de quatre pièces et les soixante neuf/mille sept cent soixante deuxièmes(69/1.762èmes) du terrain.

De ce lot ainsi originairement prévu, il est tiré deux appartements de deux pièces chacun. Du fait de cette division le lot numéro 62 doit être annulé et il sera créé:

a) A droite en arrivant sur le palier le lot numéro 80 constitué par un appartement composé d'une entrée, ~~cuisine, salle de séjour, salle de bains-W.C.~~ et auquel il sera affecté les trente quatre/mille sept cent soixante deuxièmes(34/1.762èmes) du terrain.

b) En face en arrivant sur le palier le lot numéro 81 constitué par un appartement composé d'une entrée, ~~dégagements, cuisine, salle de séjour, salle de bains-W.C.~~ et auquel il sera affecté les trente cinq/mille sept cent soixante deuxièmes(35/1.762èmes) du terrain.

IV

Les lots numéros 1, 2, 3, comprennent trois caves portant les numéros 1, 2 et 3 au plan et les six/mille sept cent soixante deuxièmes(6/1.762èmes) du terrain chacune, ainsi qu'il était originairement prévu.

De ces lots il est tiré six caves ayant la même surface. Du fait de ces divisions les lots numéros 1, 2 et 3 doivent donc être annulés et il sera créé:

a) Les Lots numéros 26, 27, 28, 29, 30 et 82 auxquels il sera attribué trois/mille sept cent soixante deuxièmes (3/1.762èmes) du terrain chacun.

Ces nouveaux lots sont identifiés en des plans qui ~~demeureront~~ annexés après mention, et avoir été ~~des~~ qualités, certifié sincère et véritable.

CECI EXPOSE, il est passé à l'acte objet des présentes:

MODIFICATIONS

PAR CES PRESENTES, ~~des~~ qualités, déclare modifier comme suite le règlement de copropriété précité/

La désignation des lots 52,57,62,1,2,3 est annulée et remplacée par celle ci-après

LOT N°52:

Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 76 et 77

LOT N°57:

Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 78 et 79

LOT N°62:

Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 80 et 81

LOT N°1:

Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 26 et 27

LOT N°2:

Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 28 et 29

LOT N°3:

Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 30 et 82

Il est ajouté ce qui suit après l'énumération des caves et en fin de la composition des lots.

LOT N°76:

Au premier étage à droite en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerine composé de: entrée, cuisine et salle de séjour, salle de bains -W.C.

Et les trente quatre/mille sept cent soixante deuxièmes-(34/1.762èmes) du terrain

LOT N°77:

Au premier étage en face en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerine et de la rue de Genève composé de: entrée, dégagement, cuisine et salle de séjour avec balcon, salle de bains -W.C.

Et les trente cinq/mille sept cent soixante deuxièmes(35/1.762èmes) du terrain

LOT N°78:

Au deuxième étage à droite en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerine, composé de: entrée, cuisine et salle de séjour, salle de bains -W.C.

Et les trente quatre/mille sept cent soixante deuxièmes(34/1.762èmes) du terrain.

Troisième rôle.-

~~La désignation des lots 52, 57, 62, 1, 2, 3 est annulée et remplacée par celle ci-après~~

~~LOT N°52:~~

~~Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 76 et 77~~

~~LOT N°57:~~

~~Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 78 et 79~~

~~LOT N°62:~~

~~Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les Lots 80 et 81~~

~~LOT N°1:~~

~~Ce lot est supprimé. IL a été divisé et constitué les lots 26 et 27~~

~~LOT N°2~~

~~Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 28 et 29~~

~~LOT N°3:~~

~~Ce lot est supprimé. Il a été divisé et constitué les lots 30 et 82~~

~~Il est ajouté ce qui suit après l'énumération des caves et en fin de la composition des lots.~~

~~LOT N°76:~~

~~Au premier étage à droite en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerin composé de: entrée, cuisine et salle de séjour, salle de bains -W.C.~~

~~Et les trente quatre/mille sept cent soixante deuxièmes (34/1.762èmes) du terrain~~

~~LOT N°77:~~

~~Au premier étage en face en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerine et de la rue de Genève composé de: entrée, dégagement, cuisine et salle de séjour avec balcon, salle de bains -W.C.~~

~~Et les trente cinq/mille sept cent soixante deuxièmes (35/1.762èmes) du terrain~~

~~LOT N°78:~~

~~Au deuxième étage à droite en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerine, composé de: entrée, cuisine et salle de séjour, salle de bains -W.C.~~

~~Et les trente quatre/mille sept cent soixante deuxièmes (34/1.762èmes) du terrain.~~

LOT N°79:

Au deuxième étage en face en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerine et de la rue de Genève, composé de: entrée, dégagement cuisine et salle de séjour avec balcon, salle de bains-W.C.

Et les trente cinq/mille sept cent soixante deuxièmes (35/1.762èmes) du terrain.

LOT N°80:

Au troisième étage à droite en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerine composé de: entrée, cuisine et salle de séjour, salle de bains-W.C.

Et les trente quatre/mille sept cent soixante deuxième (34/1.762èmes) du terrain.

LOT N°81:

Au troisième étage en face en arrivant sur le palier un appartement donnant à l'angle de la rue Marcel Degerine et de la rue de Genève, composé de: entrée, dégagement, cuisine et salle de séjour avec balcon, salle de bains-W.C.

Et les trente cinq/mille sept cent soixante deuxième (35/1.762èmes) du terrain.

LOT N°26:

Au sous-sol, la cave portant le numéro 1 au plan Et les trois/mille sept cent soixante deuxièmes (3/1.762èmes) du terrain.

LOT N°27:

Au sous-sol, la cave portant le numéro 1 bis au plan Et les trois/mille sept cent soixante deuxièmes (3/1.762èmes) du terrain

LOT N°28:

Au sous-sol, la cave portant le numéro 2 au plan Et les trois/mille sept cent soixante deuxièmes (3/1.762èmes) du terrain

LOT N°29:

Au sous-sol, la cave portant le numéro 2 bis au plan et les trois/mille sept cent soixante deuxièmes (3/1.762èmes) du terrain

LOT N°30:

Au sous-sol, la cave portant le numéro 3 au plan Et les trois/mille sept cent soixante deuxièmes (3/1.762èmes) du terrain.

LOT N°82:

Au sous-sol, la cave portant le numéro 3 bis au plan et les trois mille sept cent soixante deuxièmes (3/1.762èmes) du terrain.

Quatrième et dernier rôle.-

Tableau récapitulatif:

N° du lot	Bâti ment	Etages	Nature des Lots	Quote part dans la propriété du sol en 1.762èmes	désignation des lots
①	U	S.Sol	Cave	6	Supprimé divisé en lots 26-27
②	N	"	"	6	Supprimé divisé en lots 28-29
③	I	"	"	6	Supprimé divisé en lots 30-82
26	Q	"	"	3	Constitué par partie du N°1
27	U	"	"	3	Constitué par partie du N°1
28	E	"	"	3	Constitué par partie du N°2
29		"	"	3	Constitué par partie du N°2
30		"	"	3	Constitué par partie du N°3
82		"	"	3	Constitué par partie du N°3
⑤2		1er	Appt.	69	Supprimé divisé en lots 76-77
⑤7		2ème	"	69	Supprimé divisé en lots 78-79
⑥2		3ème	"	69	Supprimé divisé en lots 80-81
76	"	1er	"	34	Constitué par partie du N°52
77		"	"	35	Constitué par partie du N°52
78		2ème	"	34	Constitué par partie du N°57
79		"	"	35	Constitué par partie du N°57
80		3ème	"	34	Constitué par partie du N°62
81		"	"	35	Constitué par partie du N°62

4

Aucune autre modification n'est apporté au règlement de copropriété.

PLANS

Demeureront ci-annexés après mention et après avoir été de comparants, certifiées sincères et véritables :

- Un plan du sous-sol-coffrage
 - Un plan d'une partie du deuxième étage
- Soit ensemble deux plans

PUBLICITE FONCIERE

Les présentes seront publiées au bureau des hypothèques d'Annecy et une copie sera transmise au service départemental du Cadastre

Fait et passé à Annemasse

En l'étude

Les an, mais et jour que dessus

Et après lecture faite le comparant a signé avec le suppléant notaire.

© AVOVENTES.FR

Le soussigné, Me Michel ANDRIER, suppléant Notaire à Annemasse certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière.

En outre, il certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent acte, telle qu'elle est indiquée, en tête, à la suite de leur nom lui a été régulièrement justifiée.

